

Xavier PITTELOUD

Formateur au DAS en intervention systémique en travail social (Unité de formation continue HETSL, Lausanne).

Formateur au CAS en approche centrée solution (CEFOC, Genève).

Intervenant spécialisé dans l'accompagnement des auteurs et victimes de violence.

Système familial intérieur Une modalité de travail intrapsychique, dans une perspective systémique et externalisante des difficultés

La thérapie « Internal Family Systems (IFS) » est un modèle de psychothérapie développé par Richard Schwartz, qui a découvert de nouvelles façons de réduire les conflits psychiques. Le/la client-e est amené-e à travailler sur ses propres systèmes de croyances et d'émotions. Ceux-ci sont portés par des sous-personnalités appelées « parties », organisées en microsystèmes figés à la suite d'une expérience difficile. Ils ont tendance à se substituer à une attitude plus congruente dans la conduite de la vie psychique. Ce travail permet de (re)créer un dialogue intérieur entre les parties ainsi qu'entre les parties et l'instance centrale du psychisme, siège de la conscience.

Objectif de la journée:

Journée introductive à cette approche, l'objectif sera de transmettre ces éléments de base en vue d'utiliser la métaphore des parties de soi dans le but d'un travail avec un-e usager-e. Ceci dans la visée d'externaliser le comportement qui lui fait problème et les moyens déjà mis en œuvre afin de le contenir, voire de le dépasser.

Différents apports théoriques, ainsi que des exercices de mises en situation permettront d'intégrer à sa pratique certains outils de cette approche dans un contexte thérapeutique et/ou d'accompagnement.

Contenu:

- Présentation de l'approche.
- Introduire le langage des parties auprès du/de la client-e
- Construire la carte des parties en présence
- Travail avec la partie en vue d'établir une meilleure collaboration au niveau du système intérieur.

Le séminaire aura lieu au CEF sur le site de Cery

Vendredi 2 juin 2023

9h-17h

Prix : 210 CHF, repas de midi compris
(réduction de 50 % pour les collaborateurs
du DP-CHUV, repas non compris)

(En cas de désistement se référer
au point 1 de la page 33)